

Décision INSTITUTIONNEL N° 2026-002

Fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de l'INSA Toulouse

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUES DE TOULOUSE

- Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article R. 252-6 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration n°1 en date du 14 avril 2022 portant création du comité social d'administration d'établissement de l'INSA Toulouse ;
- Vu** la nomination de Madame Alexandra BERTRON par arrêté du 24 octobre 2024 en qualité de directrice de l'INSA Toulouse à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

DECIDE

Article 1 :

En application de l'article R. 252-6 du code général de la fonction publique, les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pris en compte pour l'institution du comité social d'administration de l'INSA Toulouse sont ainsi fixés au 1^{er} janvier 2026 : 835 agents représentés dont 411 femmes soit 49,22 % et 424 hommes soit 50,78%.

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat.

Article 2 :

La présente décision prend effet à sa date de publication, après transmission au recteur de région académique, chancelier des universités.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'INSA Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Toulouse, le 3/06/26



Alexandra BERTRON
Directrice de l'INSA Toulouse